



Séance du 29 Mars 2019

Convocation du 21 Mars 2019

Absents excusés : Dominique BEAUFRETON, adjoint, Stéphanie CHATAIGNER, Aurélien DUPOUY, Joëlle ELINE, Jean-Luc GEORGELIN, Karine GRONDIN, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Josette GUITTON

Monsieur Dominique BEAUFRETON donne pouvoir à Monsieur Laurent GAUDRY

Monsieur Aurélien DUPOUY donne pouvoir à Monsieur Franck CHARRIER

Madame Joëlle ELINE donne pouvoir à Madame Sergine BRETEAUDEAU

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Budget Communal

a/ Compte de Gestion 2018

Pas d'observation ni réserve sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur.

b/ Compte Administratif 2018

- section de fonctionnement : + 961 133,55 €

- section d'investissement : - 126 493,23 €

Total : + 834 640,32 €

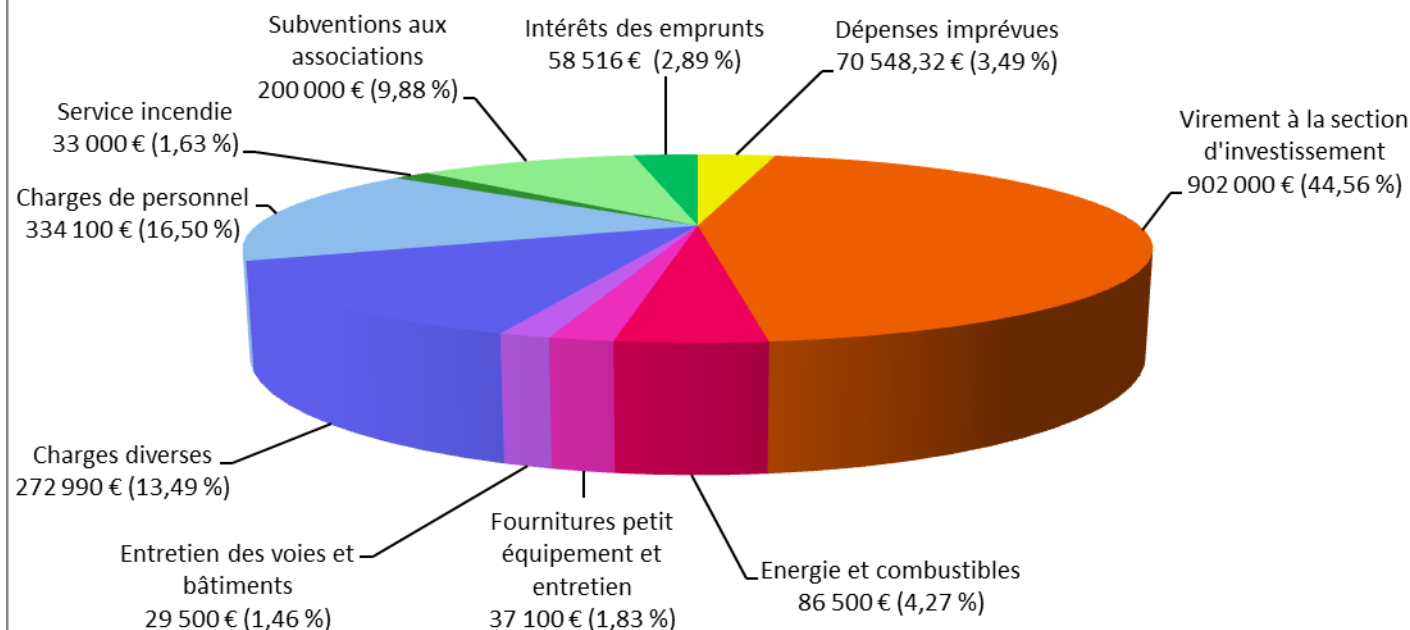
auxquels il faut déduire les dépenses engagées ou restes à réaliser pour un montant de 231 400,00 €.

➡ somme disponible à reprendre au budget primitif 2019 : + 603 240,32 €

c/ Budget Primitif 2019

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Communal	2 024 254,32 €	1 563 803,23 €	3 588 057,55 €

Dépenses de fonctionnement (2 024 254,32 €)



Le détail des subventions aux associations :

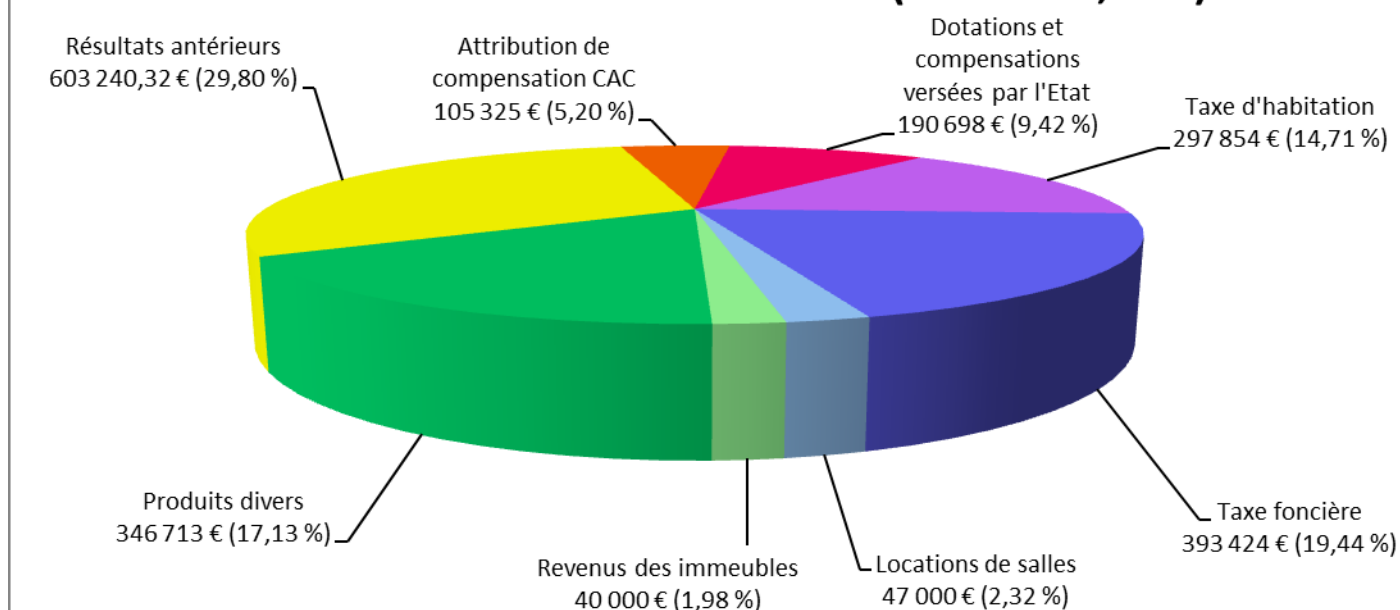
Associations hors sport	Subventions accordées	Associations Sportives	Subventions accordées
ADMR	750,00 €	Gymnastique féminine	719,00 €
Agriculteurs	485,75 €	Football	1 090,00 €
ARMHA	205,00 €	B.M.X.	-
APEL Romag'Noël	1 300,00 €	Eveil Sportif	365,00 €
Association Verte Vallée	450,00 €	Eveil Danse – Zumba	-
Bibliothèque	2 700,00 €	Volley Ball	310,00 €
CSI – Coordination Enfance	3 600,00 €	Cyclisme	-
Les Restos du Cœur	396,00 €	Badminton	350,00 €
Multi Act'Enfance	42 000,00 €	Marcheurs Romagnons (remboursement de matériel)	71,20 €
Ecole – Contrat d'association (à titre indicatif, variable suivant effectifs)	116 816,67 €	Basket	-
C.S.I. – Coopération jeunesse de services	1 000,00 €		
Total associations hors sport	169 703,42 €	Associations Sportives	2 905,20 €
Total toutes associations : 172 608,62 €			

Participation aux écoles : 478,00 €/élève de classe élémentaire
664,00 €/élève de classe maternelle

d/ les recettes de fonctionnement les plus importantes :

	2018	2019
- DGF – dotation forfaitaire	150.546	143.634
- Compensation de l'Etat pour exonération sur différentes taxes (taxe habitation, taxe foncière...)	22.108	22.698
- Loyer des immeubles	95.000	87.000
- Contributions directes (impôts locaux)	662.708	691.278
- Compensation Taxe Professionnelle Par l'Agglo (- transfert de charges)	105.325	105.325

Recettes de fonctionnement (2 024 254,32 €)



e/ Les Taux d'imposition et les produits 2019 :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2018 + 0,5 %	Nouveaux Produits
Taxe d'habitation	1 913 000	15,57 %	297 854 €
Foncier Bâti	1 746 000	20,53 %	358 454 €
Foncier non Bâti	83 800	41,73 %	34 970 €

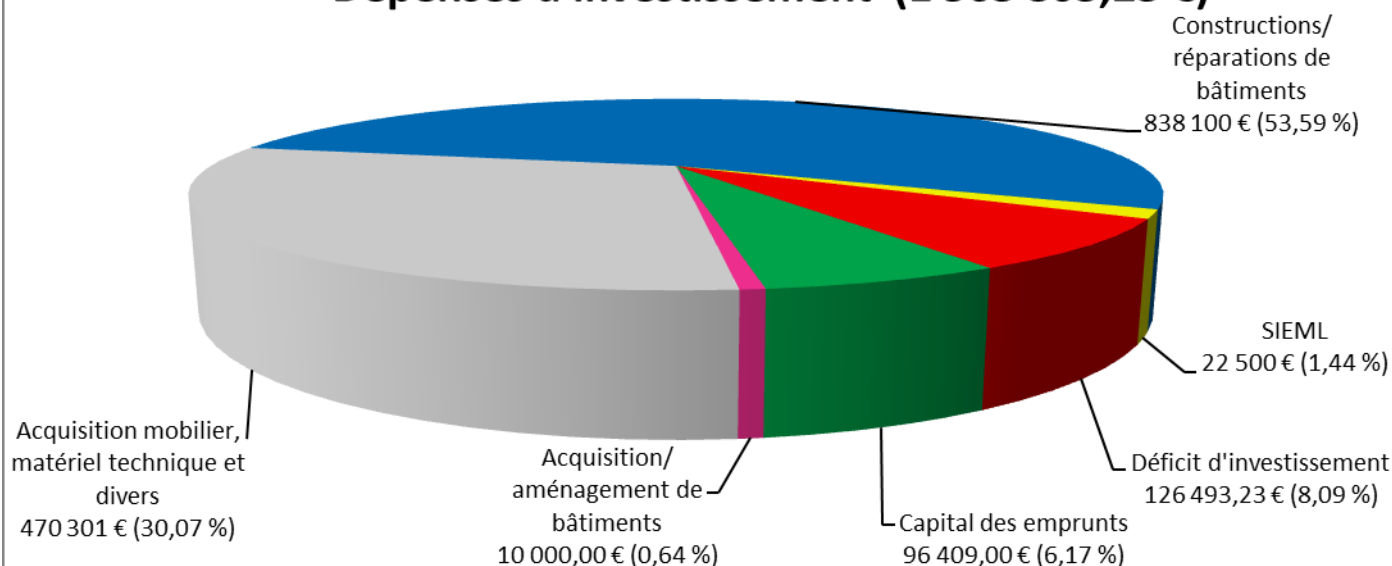
f/ Evolution de la participation de l'Etat (DGF)

Année	Montant	% d'évolution
2008	230 678 €	1.10%
2009	236 113 €	2.36%
2010	238 948 €	1.20%
2011	242 587 €	1.52%
2012	246 324 €	1.54%
2013	243 605 €	-1.10%
2014	230 585 €	-5.34%
2015	203 322 €	-11.82%
2016	175 950 €	-13.46%
2017	155 552 €	-11.59%
2018	150 133 €	-3.48%
2019	143 634 €	-4.33%

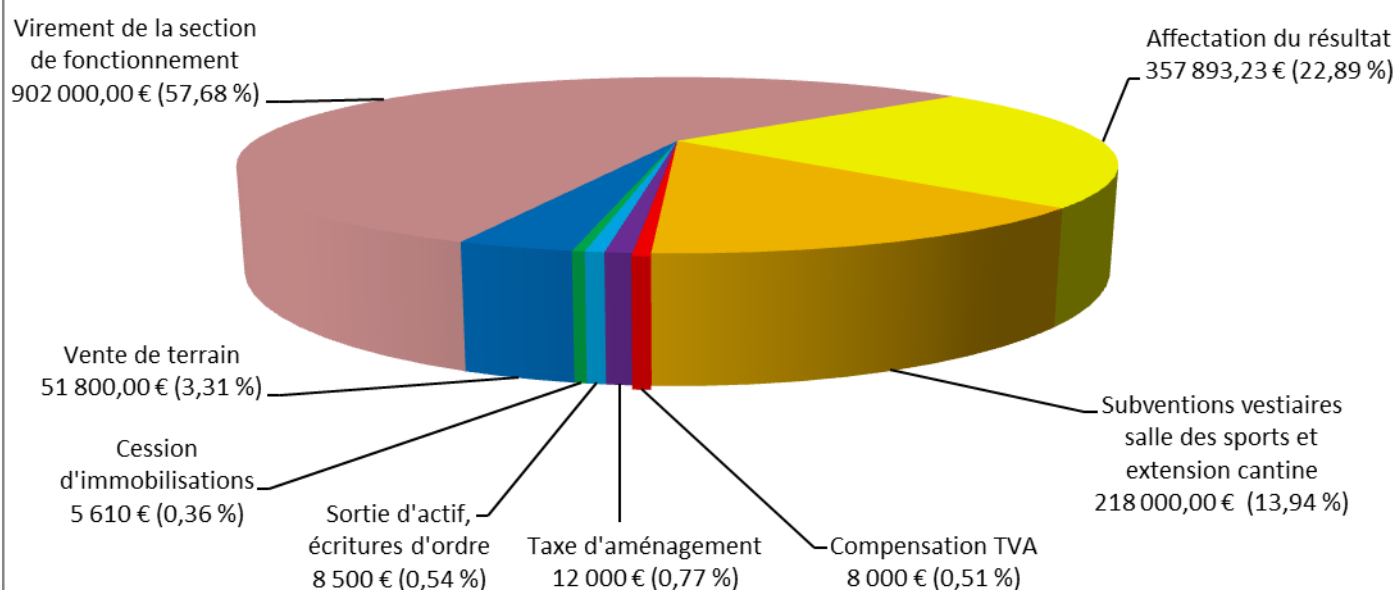
g/ Endettement par habitant

Année	Population	Endettement/habitant
2008	1614	1 863.94 €
2009	1678	1 720.31 €
2010	1727	1 604.33 €
2011	1769	1 519.48 €
2012	1811	1 431.59 €
2013	1843	1 347.85 €
2014	1847	1 280.16 €
2015	1872	1 205.11 €
2016	1889	1 143.27 €
2017	1908	947.30 €
2018	1943	884.40 €
2019	1955	831.58 €

Dépenses d'investissement (1 563 803,23 €)



Recettes d'investissement (1 563 803,23 €)



2 – Budget Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux »

a/ Compte de Gestion 2018

Pas d'observation ni réserve sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur.

b/ Compte Administratif 2018

- section de fonctionnement :	192 995,37 €
- section d'investissement :	267 422,63 €
Total :	460 418,00 €

c/ Budget Primitif 2019

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Domaine de la Croix des Rouleaux	846 905,37 €	593 831,00 €	1 440 736,37 €

3 – Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 1 et 2 » et Terrain 7 allée des Noisetiers – Vente des lots

Monsieur le Maire fait part au conseil que le notaire chargé de la commercialisation des lots du lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux » tranche 1 et 2 demande à ce que la commune décide par délibération du conseil municipal l'attribution des lots à chaque demandeur. Il en est de même pour le terrain situé au 7 allée des Noisetiers. Le conseil attribue donc les terrains comme suit :

- Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux »

. Lot n° 31 attribué à Mr ALLAIN Sébastien et Mme CHUPIN Lucie

- Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2 »

. Lot n° 1 attribué à Mr DIGUET Tommy et Mme HAVARD Déborah de La Romagne

. Lot n° 2 attribué à Mr ALI Kamardine et Mme MBAE Zaïnabou de La Romagne

. Lot n° 3 attribué à Mme PRIÉ Estelle de La Romagne

. Lot n° 14 attribué à Mr BLOND Joshua et Mme MARTINS Aurélie-Logan de St Macaire en Mauges

. Lot n° 16 attribué à Mr ALLARD Dorian et Mme VENDE Oriane de Trémentines

. Lot n° 19 attribué à Mr BOURGET Antoine de La Romagne et Mme PAPIN Mélissa de Torfou

. Lot n° 20 attribué à Mr PINIER Sébastien et Mme LEGER Stéphanie de La Romagne

. Lot n° 22 attribué à Mme BABONNEAU Nolwen de St Germain Sur Moine

. Lot n° 23 attribué à Mr FOUCHER Samuel et Mr LE MENTEC Christophe de St Macaire en Mauges

. Lot n° 24 attribué à Mr JAUD Freddy de St Martin des Tilleuls

- Terrain situé au 7 allée des Noisetiers

. attribué à Mr BALIN Timothée et Mme BRICARD Marion de La Renaudière

4 – Convention de mutualisation avec l'AdC (Services « Evénements/Propreté/Voirie/Bâtiments »)

L'Agglomération du Choletais propose à la commune une convention de mutualisation des services « Evénements/Propreté, Voirie/Bâtiments » afin de permettre aux communes membres de pouvoir bénéficier de prêt de matériels (tribune, marabout, ganivelles ...). Ces prêts pourront être accordés par l'AdC sous condition de deux manifestations par an et sous réserve du paiement de la location (matériel et main d'œuvre). La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette convention avait déjà été abordée lors de la réunion de conseil de décembre 2018.

L'AdC a confirmé que le matériel et le personnel étaient mutualisés entre la Ville de Cholet et l'Agglomération du Choletais et qu'il n'y avait donc aucun souci pour les communes membres de l'AdC.

Le conseil municipal accepte par 15 voix pour et 1 contre la signature de cette convention.

5 – Fonds de Concours de l'AdC au Développement des Communes Rurales

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Agglomération du Choletais, dans le cadre de sa politique Ruralité, s'est fixée comme priorité de maintenir et de développer l'attractivité des communes rurales. Dans cet objectif, l'AdC souhaite soutenir ses communes membres dans leurs projets d'équipements offrant, de manière générale, un service à la population ou aux associations dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la culture, du sport ... ou favorisant la mobilité et les déplacements.

A cet effet, un fonds de concours au Développement des Communes Rurales est proposé.

Les projets éligibles sont des investissements liés à des équipements qui exceptionnellement pour l'année 2019, pourront avoir débuté depuis le 1^{er} septembre 2018.

Ce fonds de concours interviendra à hauteur de 50 % du montant du projet HT avec un plafond de subvention par projet fixé à 15.000 euros.

Monsieur le Maire informe qu'il a décidé de soumettre à ce fonds de concours les projets d'installation de deux radars pédagogiques (3.442,50 €) et la création d'un giratoire rue de Vendée (45.304,80 €).

6 – Questions et Informations diverses

a/ DIA 1 rue des Forges

Il s'agit de la vente d'une maison située 1 rue des Forges, cadastrée AA 212 d'une superficie de 93 m²
Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ Recours à l'Intérim

Devant la surcharge de travail des employés techniques du service Espaces Verts, la commune a décidé de recourir à l'Intérim pour l'emploi d'une personne supplémentaire pour les mois de mai et juin.